

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2 0 2 2

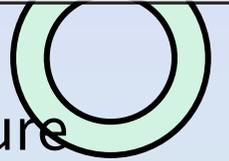
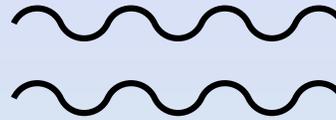
/////
Ville de
LOUVROIL



CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} AVRIL 2022

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB); s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédent le vote du budget primitif.

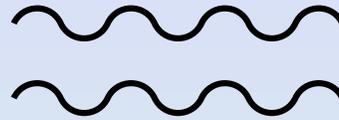
L'article 107 de la loi « NOTRe » (Loi n°2015-991 du 7 août 2015) a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux en présentant, dorénavant, un Rapport d'Orientations Budgétaires. Son contenu et ses modalités de publication et de transmission ont été précisés par décret, le 24 juin 2016.

Celui doit comporter les informations suivantes :

- Les Orientations Budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de chaque section (investissement et fonctionnement),
- Les Engagements Pluriannuels Envisagés,
- La Structure et Gestion de la Dette.



INTRODUCTION



Le Rapport d'orientations Budgétaires n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre et faire l'objet d'une publication dans un délai de 15 jours.

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de la programmation des financements publics pour 2018-2022 contient des nouvelles règles relatives au DOB. Les communes de plus de 3500 habitants doivent présenter les objectifs sur :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Le débat doit permettre aux membres du conseil municipal de discuter sur les orientations budgétaires qui dessineront les priorités à afficher dans le budget primitif et doit être acté par une délibération spécifique.



ROB2022 - SOMMAIRE

I – Contexte Général : Situation Economique et Sociale

Contexte Macro-Economique,
Loi de Finances 2022,
Situation de la Collectivité

II – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la Collectivité

Les Recettes de Fonctionnement (Rétrospective et Prospective)

La Fiscalité
Les Dotations
Les Autres Recettes

Les Dépenses de Fonctionnement (Rétrospective et Prospective)

Les Dépenses à caractère général
Les Dépenses de personnel
Les Autres Dépenses

La Section d'Investissement

Les Recettes d'investissement
Les Dépenses d'investissement
La Dette

Les Nouvelles Obligations de l'article 13 de la LPFP 2018-2022

Le Budget Annexe « Jean-Claude Casadesus »

ROB 2022

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE



ROB2022 – Contexte Macro-Economique

(Source : Caisse Epargne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



• L'économie mondiale rebondit malgré les répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au 1^{er} trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutiens budgétaires massifs ont également contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe, ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe, avec des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes, a peiné davantage à repartir. La Chine, quant à elle, a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

ROB2022 – Contexte Macro-Economique

(Source : Caisse Epargne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation du second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les précisions de la croissance économique mondiale.

D'après les prévisions actuelles, le niveau du PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022.

Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, devrait ralentir à 4,1 % en 2022.



ROB2022 – Contexte Macro-Economique

(Source : Caisse Epargne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



• Zone Euro : Une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au Trimestre 3 à 2,2 % contre 2,1 % au Trimestre 2.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par des pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des 3 premiers trimestres 2021.

ROB2022 – Contexte Macro-Economique

(Source : Caisse Epargne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a diminué la quantité d'achats nets d'actifs et a avancé la fin de son tapering pour mars 2022. La Banque d'Angleterre (BoE) a relevé son taux de 15bp en décembre dernier et la Banque du Canada (BoC) a poursuivi son tapering. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au Trimestre 3 dans le cadre du Pandemic Emergency Purchase Programme (PEPP). Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.



ROB2022 – Contexte Macro-Economique

(Source : Caisse Epargne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

• France : Une reprise menacée par l'Emergence du variant Omicron

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du 2^{ème} Trimestre 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % T/T au 3^{ème} Trimestre de 2021 contre (1,3 % T/T au T2) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au Trimestre 4 de 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au 3^{ème} Trimestre 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %). L'investissement est resté stable au 3^{ème} trimestre en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction.

ROB2022 – Contexte Macro-Economique

(Source : Caisse Epargne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées alors que les importations sont restées stables d'où une contribution positive des échanges extérieurs.

Néanmoins, face à la menace de la 5^{ème} vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % T/T au 4^{ème} Trimestre 2021 et devrait ralentir au 1^{er} Trimestre 2022 à 0,4 % avant de repartir sur le 2^{ème} trimestre.

• France : Retour à la normale sur le marché du Travail

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180K au Trimestre 3 de 2021 dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.

ROB2022 – Contexte Macro-Economique

(Source : Caisse Epargne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recule du chômage. De 8,9 % au Trimestre 3 de 2020 à 7,6 % au Trimestre 4 de 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

Néanmoins, la normalisation du marché du travail accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après le sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021.

Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné :

- une interruption soudaine des activités économiques,
- une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et,
- des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.



ROB2022 – Contexte Macro-Economique

(Source : Caisse Epargne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



• France : Une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation IPCH a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression principalement par l'accélération de la composante énergie (+ 18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondial. Plus particulièrement, le prix du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 81\$ en décembre 2021, soit le niveau le plus haut enregistré depuis trois ans. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+2,4 % dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021). Enfin les goulets d'étranglement sur les biens manufacturés pèsent également sur les prix (+ 1,2 % en décembre 2021 après + 0,8 % le mois précédent).

ROB2022 – Contexte Macro-Economique

(Source : Caisse Epargne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines. Nous prévoyons à ce stade une baisse progressive de l'inflation IPCH de 2,8 % au 1^{er} Trimestre 2022 à 1 % d'ici la fin de l'année 2022.

Enfin, hors prix des composantes volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures. En effet, l'inflation sous-jacente a atteint en moyenne 1 % en 2021 et devrait légèrement augmenter à 1,3 % en 2022.

- **France : Des entreprises qui se portent bien**

Les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises.

ROB2022 – Contexte Macro-Economique

(Source : Caisse Epargne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (taux normal de 28 % à 26,5 % en 2020). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. Leur investissement est en effet reparti à la hausse depuis un an et a rattrapé son niveau prépandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021, puis 6,9 % en 2022 sont envisageables.

En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.



ROB2022 – Contexte Macro-Economique

(Source : Caisse Epargne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

• France : Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (contre 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée ; une inflation durablement plus élevée et un marché du travail moins dynamique qu'attendus qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

ROB2022 – Contexte Macro-Economique

(Source : Caisse Epargne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

• France : Des investissements publics de long-terme avec France 2030

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l’horizon 2030. »

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d’investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards d’euros devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l’industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l’avion bas-carbone (entre autres) Ce sont entre 3 et 4 milliards d’euros qui devraient être investis en 2022 et donc intégrés au PLF 2022.



ROB2022 – Contexte Macro-Economique

(Source : Caisse Epargne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

• NextGénérationEU – Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR)

Dans le cadre du programme d'aides exceptionnelles de l'Union Européenne pour aider les Etats membres à faire face à la crise et à impulser les réformes pour la transition écologique et numérique, la Facilité pour la Reprise et la Résilience a levée 672,5 milliards d'euros, répartis entre subventions (312,5 Mds €) et prêts (360 Mds €). La France bénéficie de 39,4 milliards d'euros de prêts et s'est engagée à mettre en place son plan national d'ici l'été 2026. Parmi les 20 réformes et 71 investissements prévus en France, 46 % du PNRR sera destiné aux objectifs écologiques et 21 % à la transition digitale. Le programme NGEU a mis à disposition de la France un budget qui s'élève à un total de 70,3 milliards d'Euros.

ROB2022 – Loi de Finances 2022 (Source : Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

Postale)

Le cru 2022 de la loi de finances pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles significatifs que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura en avril 2022.

Il s'agit donc d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

De la réforme des indicateurs fiscaux et financiers à l'expérimentation de la recentralisation du RSA, en passant par le doublement de la dotation biodiversité, cette partie décrypte les mesures de la LFI 2022 qui ont un impact sur les finances du bloc communal.

• Dispositions concernant les Dotations

Art. 39 : Montant de la dotation globale de fonctionnement fixé à 26,798 milliards d'euros en 2022.

Art. 39 : Poursuite de la diminution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle.

ROB2022 – Loi de Finances 2022 (Source : Caisse d'Épargne et de Prévoyance)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

Postale)



• Dispositions concernant les Dotations (suite)

Art. 44 : Evolutions notables de certains montants de prélèvements sur recettes.

Art. 113 : Prolongation de la compensation des pertes de recettes tarifaires subies par les Services Publics Industriels et Commerciaux en régie et les collectivités du bloc communal au titre des pertes de recettes tarifaires des Services Publics Administratifs.

Art. 194 : Modification de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes en fonction du potentiel fiscal par habitant.

Art. 194 : Poursuite de la révision des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation.

Art. 194 : Eligibilité à la dotation de solidarité rurale (DSR) des communes nouvelles de plus de 10 000 habitants.

Art. 194 : Renforcement de la dotation d'amorçage des nouvelles communes nouvelles.

Postale)



• Dispositions concernant les Dotations (suite)

Art. 194 : Garantie de non-baisse de la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer lors de la création de certaines communes nouvelles d'outre-mer.

Art. 194 : Poursuite de la réforme des dotations allouées aux communes d'outre-mer, en prévoyant une augmentation de leur niveau et de leur intensité péréquatrice.

Art. 194 : Dispositif de soutien aux communes forestières.

Art. 194 : Adaptation de la dotation nationale de péréquation et dotation de solidarité rurale aux communes sans fiscalité.

• Dispositions concernant la Péréquation

Art. 194 : Poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale (DSU/SFR).

Art. 194 : Adaptation de la dotation nationales de péréquation aux communes sans fiscalité.

ROB2022 – Loi de Finances 2022 (Source : Caisse d'Épargne et de Prévoyance)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

Postale)

• Dispositions concernant la Fiscalité

Art. 35 : Suppression des dépenses fiscales inefficaces.

Art. 37 : Mise en place d'exceptions sur le mécanisme de remise à la charge des collectivités locales des hausses de taux de Taxe Habitation en 2018 ou 2019.

Art. 41 : Modification de la prise en compte des rôles supplémentaires dans le calcul du coefficient correcteur.

Art. 81 : Suppression de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sur les logements sociaux intermédiaires détenus par les investisseurs institutionnels.

Art. 98 : Suppression de taxes à faible rendement.

Art. 99 : Modification du régime de l'octroi de mer pour faire suite à une décision européenne.

Art. 100 : Assouplissement pour les entreprises de la déclaration pour la taxe locale sur la publicité extérieure.

ROB2022 – Loi de Finances 2022 (Source : Caisse Postale)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



• Dispositions concernant la Fiscalité (suite)

Art. 101 : Extension de la taxe sur les éoliennes maritimes aux éoliennes situées dans la zone économique exclusive.

Art. 102 : Extension de la taxe foncière pour les refuges animaliers.

Art. 104 : Extension de l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises sur les diffuseurs de presse spécialiste.

Art. 105 : Adaptation du calcul de la répartition des contributions fiscalisées des syndicats suite à la réforme fiscale.

Art. 107 : Adaptation de certaines dispositions fiscales suite à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales.

Art. 109 : Partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal.

Art. 110 : Assouplissement de l'exonération de la taxe d'aménagement pour les reconstructions après sinistres.

ROB2022 – Loi de Finances 2022 (Source : Caisse d'Épargne et de Prévoyance)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

Postale)

• Dispositions concernant la Fiscalité (suite)

Art. 111 : Exonération de taxe d'aménagement pour les serres non agricoles.

Art. 114 : Déclaration obligatoire des locaux d'exception dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Art. 115 : Extension de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les sociétés coopératives agricoles.

Art. 177 : Compensation intégrale pendant 10 ans de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sur les logements sociaux.

• Dispositions concernant le Soutien à l'Investissement Local

Art. 40 : Rectification d'erreurs matérielles dans le dispositif législatif du Fonds de Compensation à la TVA.

Art. 192 : Unification du calendrier de notification par le préfet des 4 dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales.

Postale)

• Dispositions concernant le Soutien à l'Investissement Local (suite)

Art. 195 : Format de publication de l'utilisation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

• Dispositions concernant les Autres Mesures

Art. 68 : Prorogation d'un an des dispositifs de zonage.

Art. 89 : Exonérations de droits de mutation à titre gratuit pour les collectivités locales.

Art. 122 : Cotisation supplémentaire de 0,1% de la masse salariale au profit du CNFPT.

Art. 168 : Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics.

Art. 197 : Encadrement des baisses unilatérales d'attribution de compensation par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Art. 198 : Versement à la Métropole Grand Paris d'une partie de la dynamique de la Contribution Foncière des Établissements Publics Territoriaux et de la Ville de PARIS.

ROB2022 – Situation de la Collectivité

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

Compte tenu du risque de la prolongation de la crise sanitaire, mais surtout depuis quelques semaines **le conflit en Ukraine risque de nous impacter fortement sur le prix des énergies et de surcroît sur le budget de notre collectivité**

Dans ce contexte la majorité municipale a décidé de maintenir une rigueur budgétaire tout en assurant la réalisation d'investissements peu nombreux mais indispensables au développement de la commune

2022 gel de la taxe foncière qui restera sur son taux de 2021 ainsi que la taxe foncière sur le non bâti .

Le programme d'investissement

De nombreux bâtiments doivent être réhabilités, repensés, réaménagés ou imaginés. Les besoins nombreux qui sont remontés à l'occasion du travail budgétaire en témoignent. Des choix doivent être réalisés chaque année pour les investissements dits « courants »

2022 porte principalement sur les opérations suivantes :

Remplacement de la toiture « amiante » de la salle 2 au stade

Rénovation plafond et sol de la salle du collège Jacques Brel, également remplacement des panneaux de basket

Achat de tatamis pour la salle judo Lucien Flamcourt

Socle numérique dans nos écoles.

ROB2022 – Situation de la Collectivité

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

2022 porte principalement sur les opérations suivantes :

Portail à la maison de la parentalité.

Achat de deux véhicules, avec pour objectif le remplacement de notre parc sur 6 ans.

Une nouvelle allée au cimetière les journalles et installation de cavurnes.

Garage du stade de football.

Le lac du paradis : enrochement des berges et réfections des candélabres

Vidéo protection dans nos quartiers.

Continuation de mise en valeur des emplacements végétalisés et floraux et poursuivre la campagne d'élagages sur notre ville.

Nos rénovations urbaines :

2022 Poursuite de la destruction de 2 immeubles au près du paradis et poursuite du projet de construction de la nouvelle école.

Poursuite de la rénovation du quartier de Sous le bois.

Le maintien du niveau de service aux Louvroiliennes et Louvroiliens est une priorité affirmée.

Stabilisation des charges à caractère général par une gestion rigoureuse des dépenses tout en maintenant le périmètre des services rendus à la population, en réaffirmant la garantie de la protection des personnels municipaux.

ROB 2022

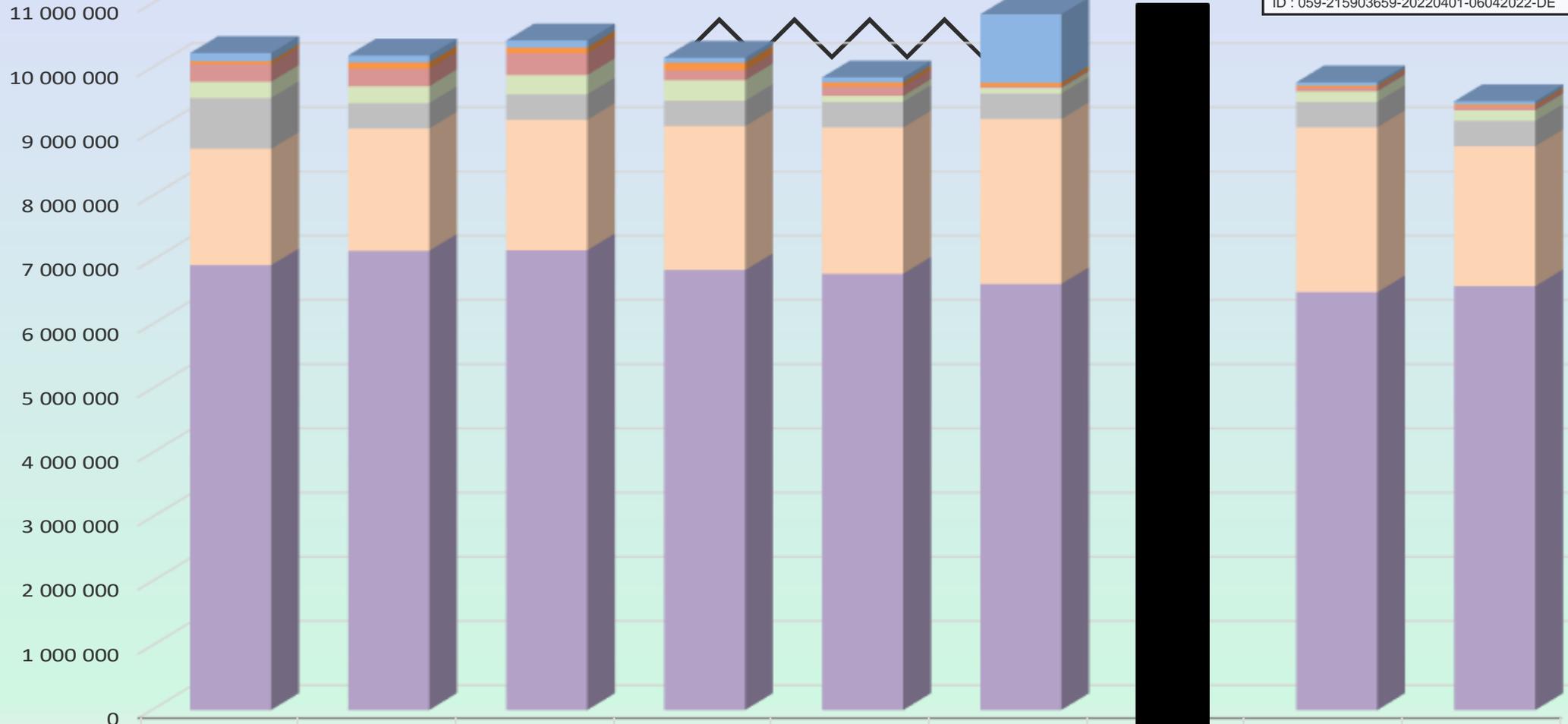
Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

LES TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE



ROB2022 - Recettes de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le 
 ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



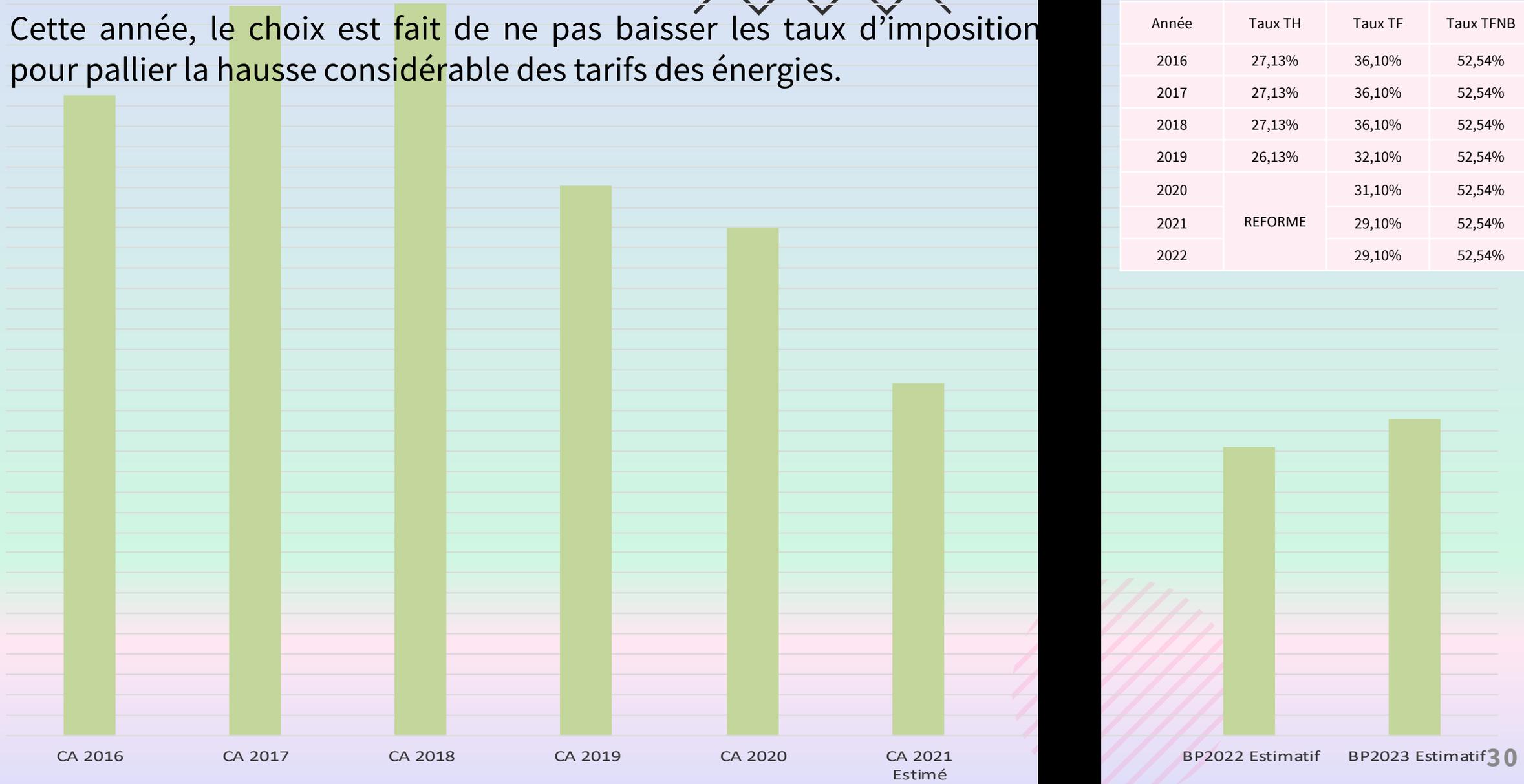
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 Estimé	BP2022 Estimatif	BP2023 Estimatif
77 - Produits exceptionnels	126 749	108 761	109 735	77 207	79 398	1 067 720	50 000	50 000
75 - Autres produits de gestion courante	49 800	96 636	89 221	119 563	61 207	54 134	33 890	33 890
013 - Atténuation de charges	271 284	272 423	339 118	152 059	147 997	24 603	55 500	55 500
70 - Produits de services	252 783	264 092	302 202	320 763	95 056	89 241	164 475	164 475
76 - Produits financiers	790 513	395 256	395 256	395 256	395 256	395 256	395 256	395 256
74 - Dotations et participations	1 812 335	1 904 683	2 031 591	2 240 601	2 279 241	2 567 924	2 568 241	2 180 241
73 - Impots et taxes	6 926 431	7 149 697	7 158 072	6 851 395	6 792 967	6 633 954	6 505 607	6 598 656

ROB2022 - Recettes de Fonctionnement - Fiscalité

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le
 ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

Cette année, le choix est fait de ne pas baisser les taux d'imposition pour pallier la hausse considérable des tarifs des énergies.

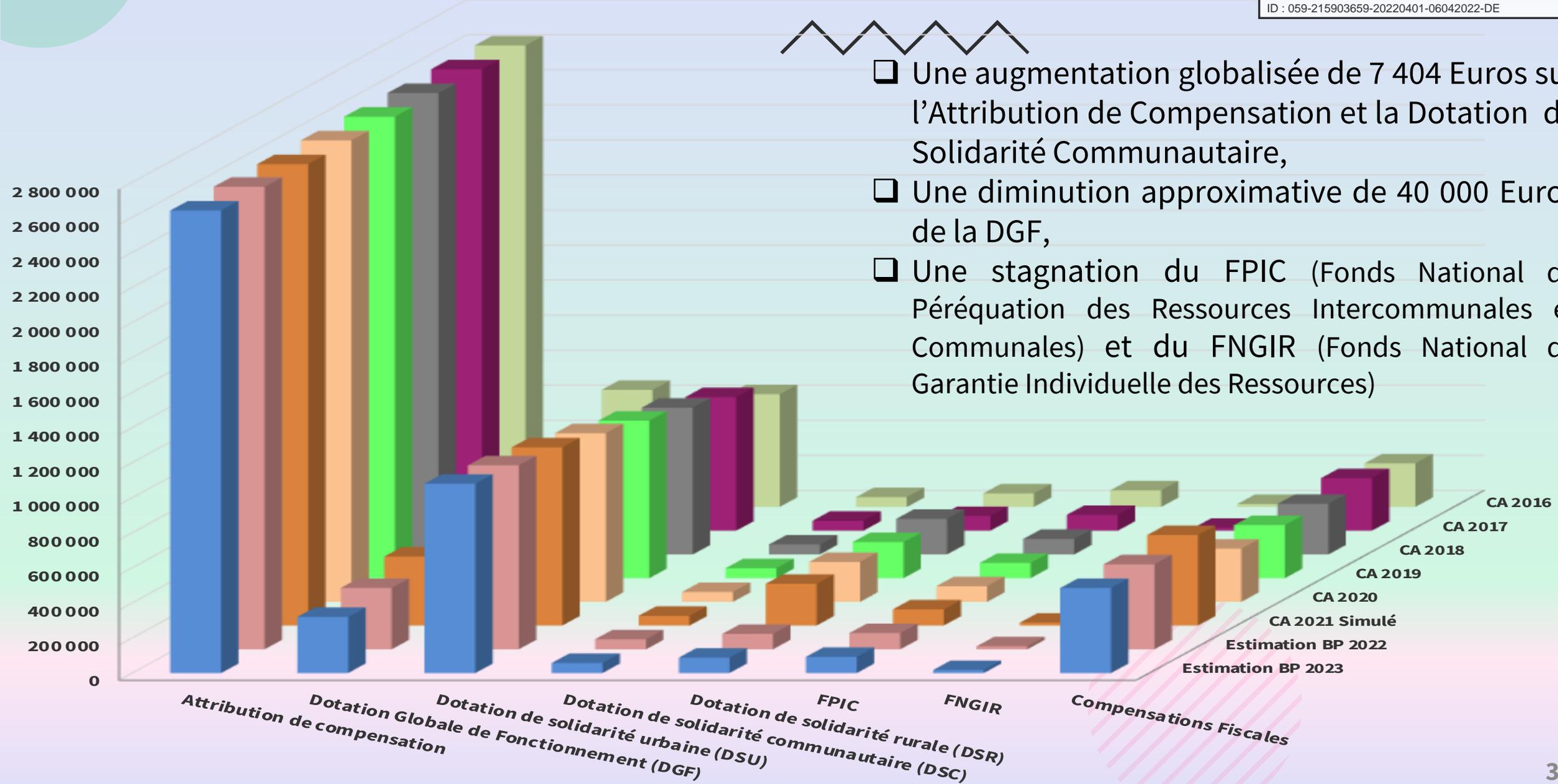
3 900 000
 3 875 000
 3 850 000
 3 825 000
 3 800 000
 3 775 000
 3 750 000
 3 725 000
 3 700 000
 3 675 000
 3 650 000
 3 625 000
 3 600 000
 3 575 000
 3 550 000
 3 525 000
 3 500 000
 3 475 000
 3 450 000
 3 425 000
 3 400 000
 3 375 000
 3 350 000
 3 325 000
 3 300 000
 3 275 000
 3 250 000
 3 225 000
 3 200 000
 3 175 000
 3 150 000
 3 125 000
 3 100 000
 3 075 000
 3 050 000
 3 025 000
 3 000 000



Année	Taux TH	Taux TF	Taux TFNB
2016	27,13%	36,10%	52,54%
2017	27,13%	36,10%	52,54%
2018	27,13%	36,10%	52,54%
2019	26,13%	32,10%	52,54%
2020	REFORME	31,10%	52,54%
2021		29,10%	52,54%
2022		29,10%	52,54%

ROB2022 - Recettes de Fonctionnement - Dotations

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le
 ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



- ☐ Une augmentation globalisée de 7 404 Euros sur l'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire,
- ☐ Une diminution approximative de 40 000 Euros de la DGF,
- ☐ Une stagnation du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) et du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

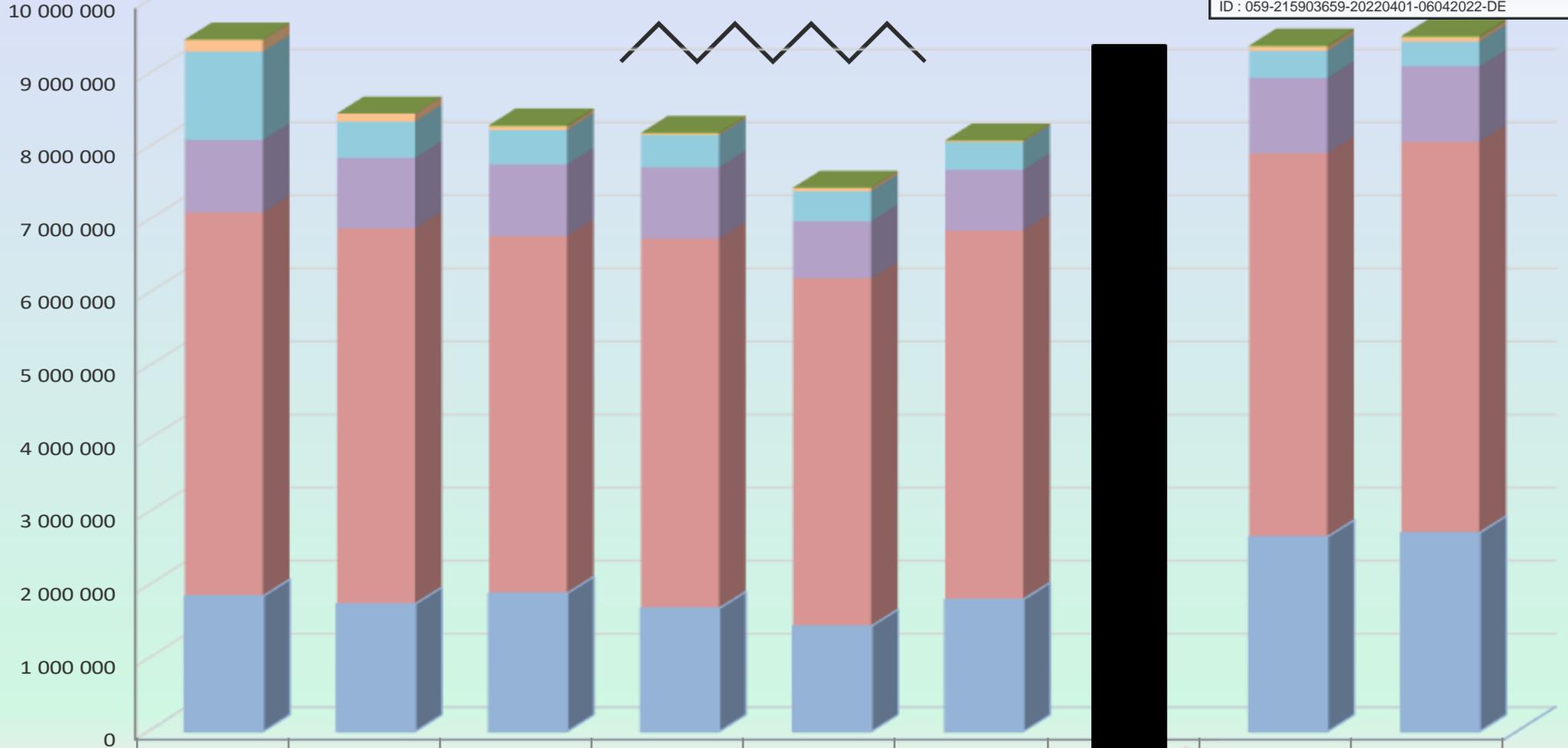
ROB2022 – Recettes de Fonctionnement – Autre

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

- Une politique tarifaire contenue
- Une stagnation des autres taxes (taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité, taxe sur l'occupation du domaine public, droits de mutation)
- Les produits exceptionnels retracent les indemnisations des assurances suite à sinistre
- Une diminution des atténuations de charges (remboursement des charges de personnel)
- Une continuité d'encaissement du produit financier – Versement du 8^{ème} Acompte sur les 14 par l'Etat d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des emprunts à risque
- Inscription des attributions 2021 et 2022 au titre de la Dotation de la Politique de la Ville (DPV) sur les travaux d'investissement.
 - Salle des Sports Brel - Remplacement Dalles Isolantes et Sol Sportif : 103 895 €
 - Equipement Mobiliers Structures Sociales et Culturelles des QPV : 10 852 €
 - Classe Mobiles Numériques : 19 823 €
 - Château Enchanté - Aire de Jeux & Piste Cyclable : 28 960 €
 - Salle de Sport n°2 – Remplacement et Isolation de la toiture : 90 428 €
 - Travaux de sécurisation et éclairage du Lac du paradis : 59 484 €
 - Renouvellement de Chaufferies – Suzanne Lannoy Blin et Maison Animation : 75 160 €

ROB2022 - Dépenses de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le 
 ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 Simulé		BP 2022 Estimé	BP 2023 Estimé
■ 014 - Atténuations de produits	7 585	3 713	20 050	14 201	6 792	9 487		20 000	20 000
■ 67 - Charges Exceptionnelles	159 857	108 850	49 592	20 971	44 337	15 918		55 140	55 140
■ 66 - Charges Financières	1 208 349	494 655	466 484	437 714	408 758	379 596		370 000	340 000
■ 65 - Autres charges de gestion courante	994 948	967 544	982 074	978 652	782 037	829 106		1 031 666	1 031 666
■ 012 - Charges de personnel et assimilé	5 248 729	5 141 574	4 890 198	5 058 943	4 761 510	5 051 310		5 248 900	5 353 878
■ 011 - Charges à caractère général	1 855 602	1 745 786	1 893 284	1 688 085	1 443 362	1 808 777		2 666 869	2 720 207

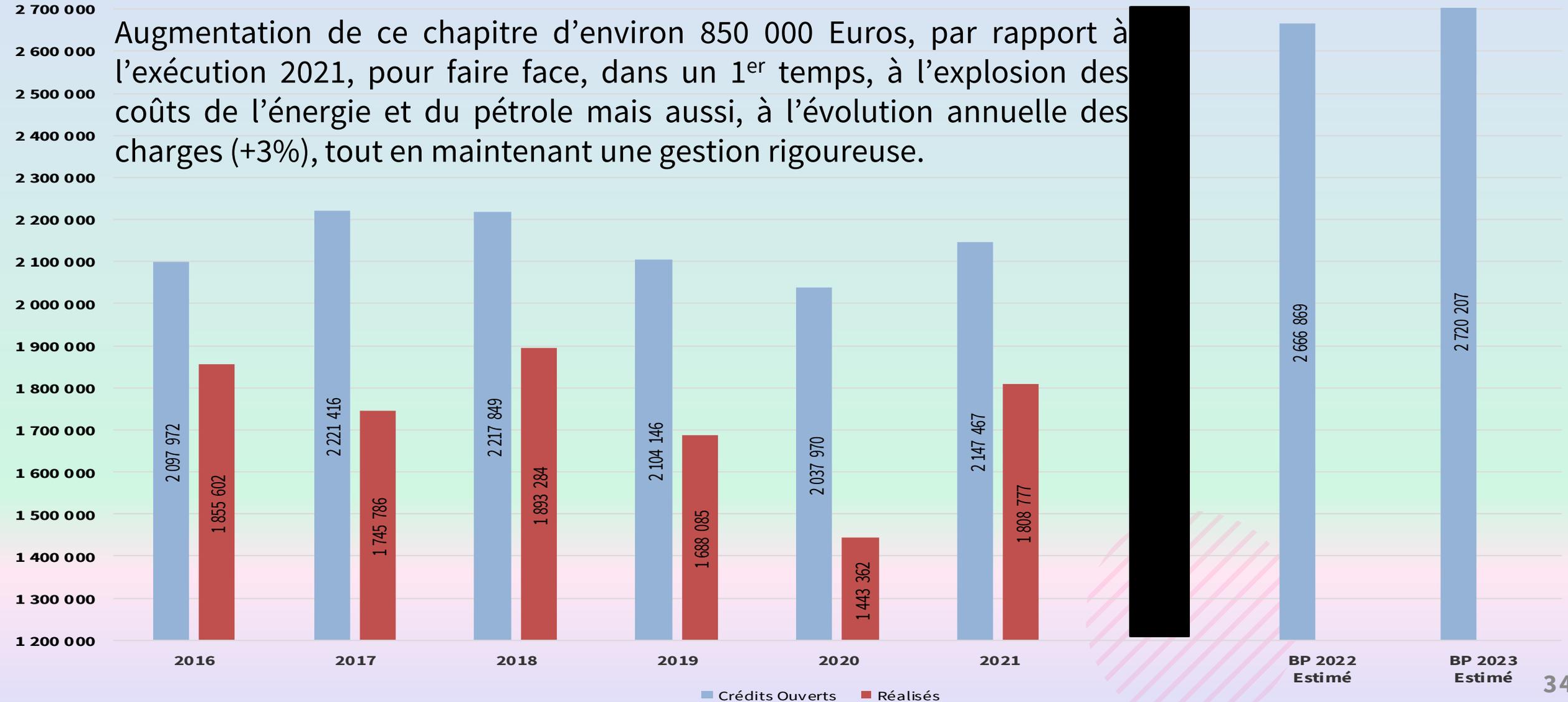
ROB2022 - Dépenses de Fonctionnement - Les SLO

Charges à Caractère Général

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le
 ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



Augmentation de ce chapitre d'environ 850 000 Euros, par rapport à l'exécution 2021, pour faire face, dans un 1^{er} temps, à l'explosion des coûts de l'énergie et du pétrole mais aussi, à l'évolution annuelle des charges (+3%), tout en maintenant une gestion rigoureuse.



ROB2022 - Dépenses de Fonctionnement - Les SLO

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le
 ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

Charges de Personnel



	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 Simulé		BP 2022 Estimé	BP 2023 Estimé
Atténuation de charges	276 468	287 646	299 340	139 159	156 406	96 116		118 040	100 000
Charges de Personnel Ville	4 565 591	4 433 035	4 405 502	4 733 806	4 534 764	4 889 100		5 060 860	5 182 478
Assurance Personnel	300 025	307 939	58 921	58 921	72 330	68 154		70 000	71 400
Charges de Personnel Budget Casadesus	115 575	126 478	130 107	131 764	138 374	137 361		109 600	111 792

ROB2022 – Dépenses de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

Charges de Personnel

Explications de l'Augmentation du Chapitre 012 « Charges de Personnel » de + 4%

- Revalorisation importante des grilles indiciaires des agents de catégorie C avec une bonification exceptionnelle d'ancienneté, qui entraîne une augmentation de l'indice de traitement de nombreux agents au 1^{er} janvier 2022,
- Relèvement du traitement minimum au 1^{er} janvier 2022,
- Augmentation des taux de cotisations patronales (Centre de Gestion et accident de travail),
- Reprise sur le budget de la commune à hauteur de 80 % d'un agent payé auparavant sur le budget de l'espace culturel J.C. CASADESUS à 100 %,
- Prolongation ou recrutement de plusieurs agents en CDD de remplacement ou en accroissement d'activité, au service Etat Civil, sécurité municipale, dans les écoles et au service jeunesse,
- Recrutements prévus de 4 agents en contrat PEC pour les services fleurissement, ateliers ou en administratif,
- Répercussion salariale et patronale sur 2022 des recrutements effectués en 2021 au service Technique et aux marchés publics,

ROB2022 – Dépenses de Fonctionnement

Charges de Personnel

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



Explications de l'Augmentation du Chapitre 012 « Charges de Personnel » de + 4% (suite)

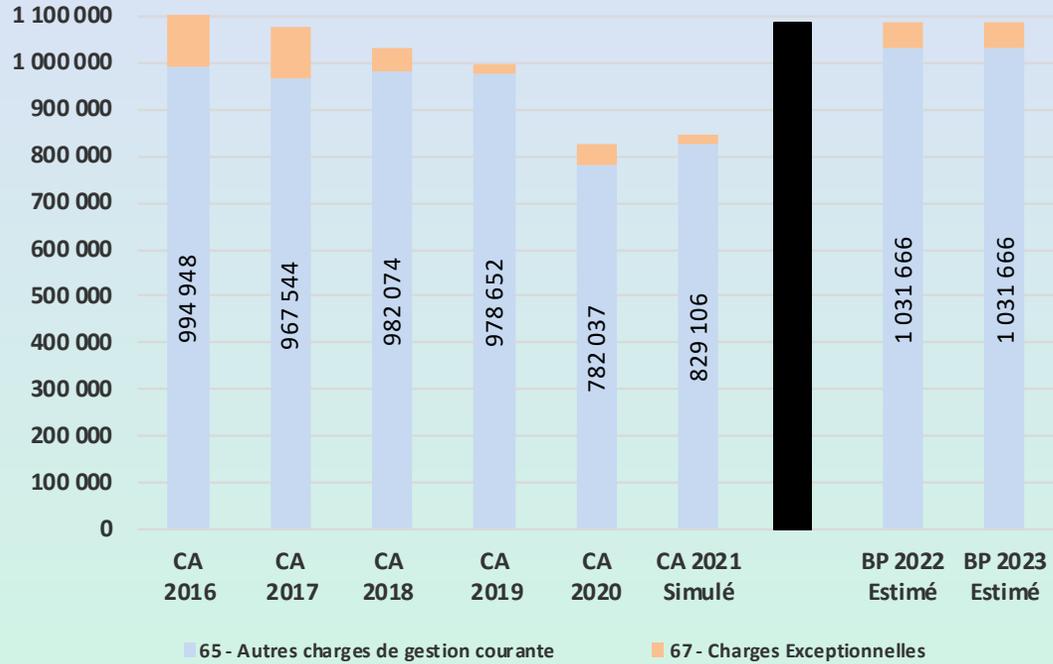
- Reconnaissance prévue en congé longue maladie ou longue durée de 3 agents dont le salaire sera rétabli alors à plein traitement sur 9 mois rétroactif au lieu d'un demi traitement,
- Répercussion salariale et patronale sur 2022, de la reprise à plein traitement en 2021 de 6 agents auparavant payés à demi traitement avec diminution des charges car reconnu en congé longue maladie ou longue durée,
- Anticipation des avancements d'échelons, de grade, promotions internes, augmentation du régime indemnitaire,
- Départ en retraite de 3 agents sur 2021,
- Prévision départ en retraite d'1 agent sur 2022,
- Fin de remplacement d'un agent en congé maternité.



ROB2022 - Dépenses de Fonctionnement - Les Autres

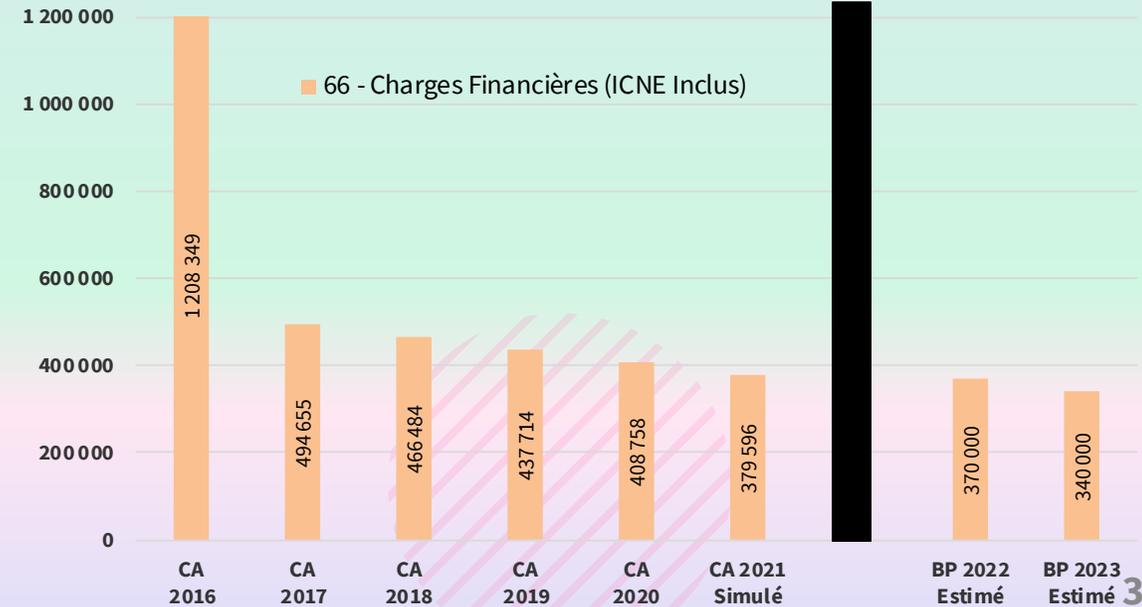
Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le
 ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

Charges



Evolution des Charges de Gestion Courante (Chapitre 65) :

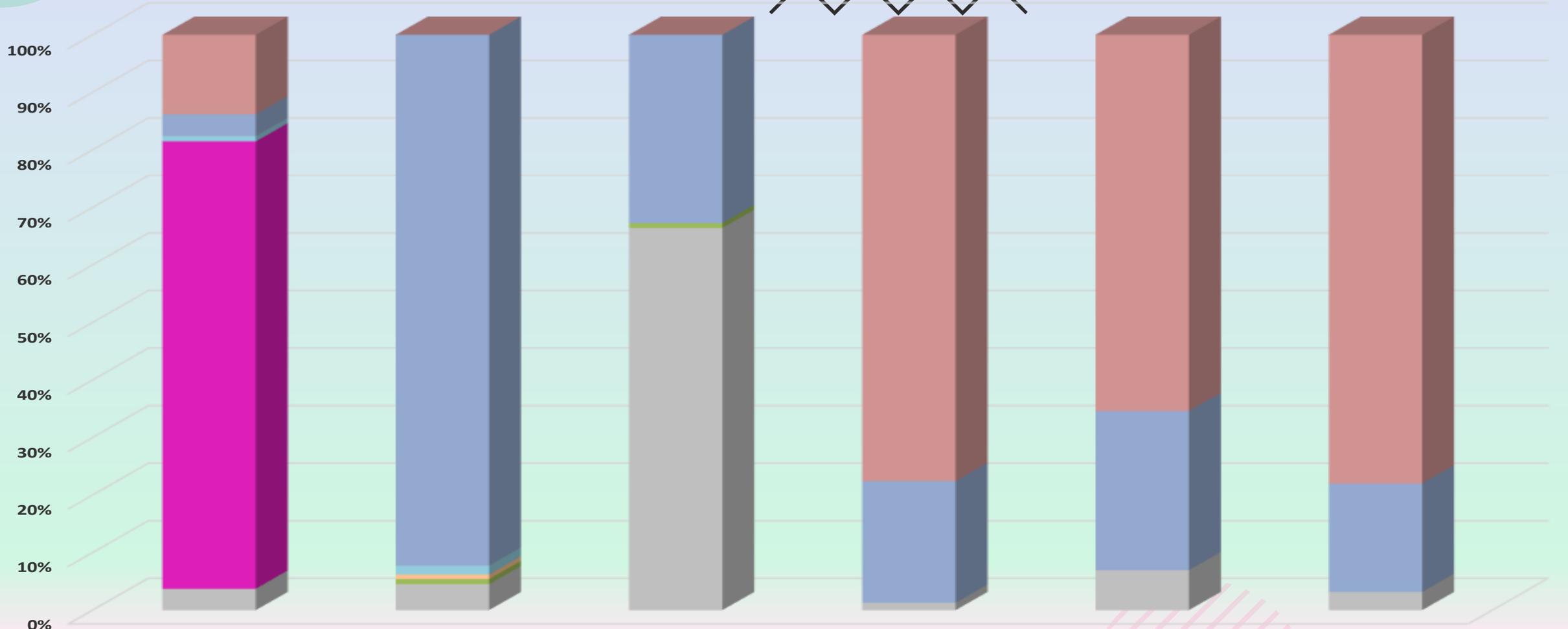
- + 40 000 € de Subvention au CCAS,
- + 60 500 € de Subvention Equilibre Budget « CASADESUS »,
- + 22 500 € de Participation à la Cité Educative,
- + 28 000 € d'Admissions en Non Valeur
- + 5 000 € Action Politique de la Ville, portée par le Rail Atac, intitulée « Apprendre, Découvrir, Mieux Vivre Ensemble »
- + 5 000 Euros Logiciel Service aux Familles



Les Charges Financières (Chapitre 66) reprenant les intérêts de la dette en cours.

ROB2022 - La Section d'Investissement

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le 
 ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



13 - Subventions d'Investissement
 20 - Immobilisations Incorporelles
 10 - Dotations, fonds divers & réserves

16 - Emprunts & dettes assimilées
 21 - Immobilisations Corporelles
 1068 - Excédent de fonctionnement Capitalisé

165 - Dépôts & Cautionnements reçus
 23 - Immobilisations en cours

ROB2022 – La Section d'Investissement

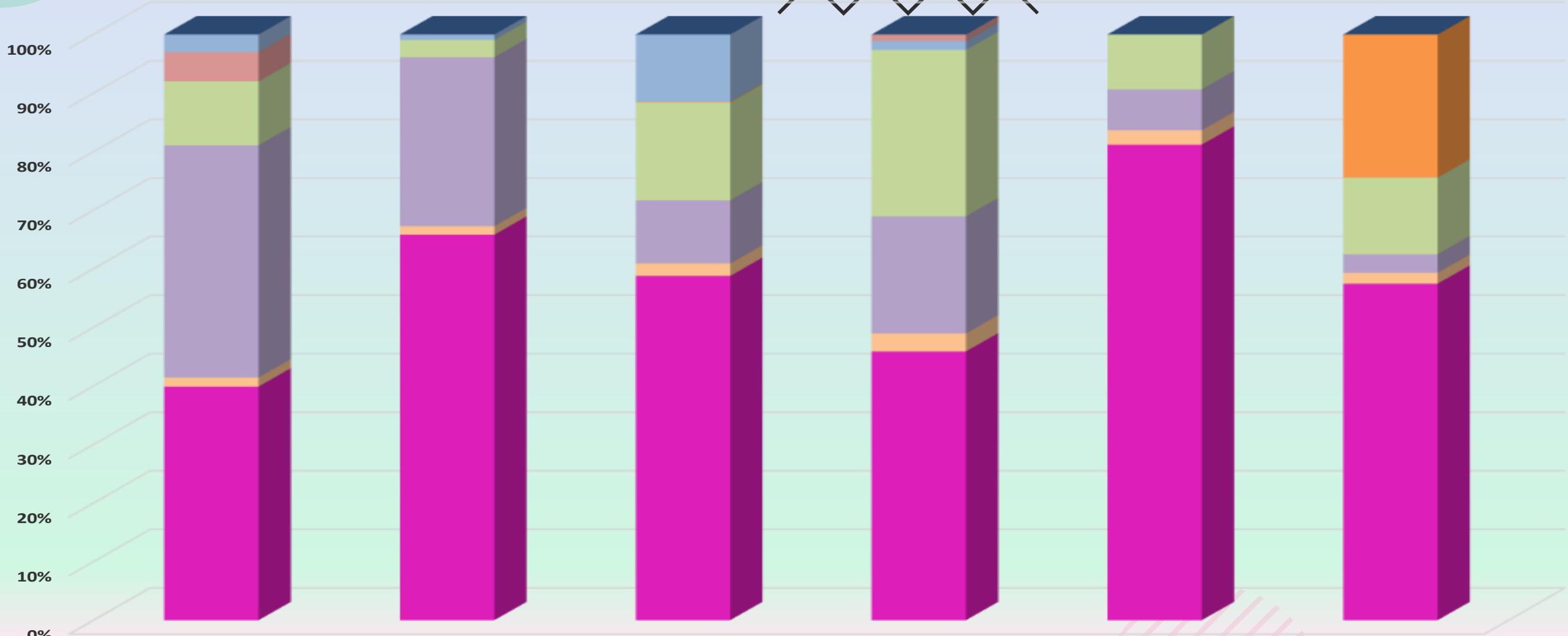
Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

Les prévisions de recettes de la section d'investissement de l'exercice 2022 seront, essentiellement, constituées :

- Subvention ETAT – Socle Numérique de 33 290 Euros,
- Subvention Régionale de 5 000 Euros dans le cadre de la Politique de la Ville (Action Numérique),
- Subvention CAF concernant l'équipement d'un logiciel « Service aux Familles » destiné à l'organisation de la Petite Enfance et la Restauration Scolaire d'un montant de 10 475 Euros,
- Subvention Départementale de 18 407 Euros pour l'installation de feux tricolores intelligents au carrefour des rues VICAINÉ et DERUMIÈRE,
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local notifiée le 16 mars pour les travaux d'isolation de la toiture de la salle de sports n°2 à hauteur de 90 428 Euros,
- Fonds de Compensation à la TVA de 50 000 Euros,
- Taxe d'Aménagement estimée à 40 000 Euros,
- Solde de 500 000 Euros concernant la vente des parcelles de la plaine DELBASSE à la CAMVS,
- Un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 3 406 382 Euros (dont DPV : 388 602 €) .

ROB2022 - La Section d'Investissement

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le
 ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



- 16 - Emprunts & Dettes assimilées
- 21 - Immobilisations Corporelles
- Programme AD'AP
- 20 - Immobilisations Incorporelles
- 23 - Immobilisations en Cours
- 204 - Subventions d'Equipements Versées
- 27 - Autres Immobilisations Financières
- 13 - Subventions d'investissement reçues
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves



Les prévisions de dépenses d'investissement 2022 seront, essentiellement, constituées :

- 1^{er} Acompte de la Concession d'Aménagement de Sous le Bois de 47 597 Euros (délib. 91.10.2021),
- Aménagement du Parking Casadesus, du Carrefour de la Route d'Avesnes et de la Rue Roméo FREMY pour un montant d'environ 400 000 Euros,
- Fonds de Concours « PPP Plan Lumière – Poste G3 & Actualisation & G4 » pour un total de 68 925 Euros,
- Lancement de l'installation de la Vidéoprotection pour 120 000 Euros,
- Opération « Socle Numérique » dans les 6 écoles pour 47 675 Euros,
- Opération « Action Numérique » dans le cadre de la politique de la ville pour 12 000 Euros,
- Acquisition d'un logiciel « Service aux Familles » avec accès à distance envers les foyers pour réserver et payer les services publics utilisés d'un montant de 17 540 Euros,
- Remplacement des Tatamis de la salle de judo pour 13 000 Euros,



Les prévisions de dépenses d'investissement 2022 seront, essentiellement, constituées :

- 1^{ère} Phase de Remplacement de Chaudières au sein des bâtiments communaux pour 148 205 Euros (salon de coiffure, Maison de l'animation et Groupe Scolaire Suzanne Lannoy Blin),
- Réfection des Berges et de l'Eclairage du Lac du Paradis pour 97 000 Euros,
- Signalisation Tricolore du Carrefour Vicaine/Derumière pour 31 000 Euros,
- Acquisition de véhicules pour 62 000 Euros,
- Remplacement des dalles plafond et du revêtement de sol de la salle de sports Brel pour 160 000 Euros,
- Réfection de l'enrobé au stade municipal pour 62 000 Euros,
- Remplacement et Isolation de la toiture de la salle de sports n° 2 pour 272 000 Euros,
- Investissement pour le fonctionnement du quotidien des services : 160 000 Euros.

ROB2022 – La Section d'Investissement

L'AP/CP Accessibilité

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



Lors de la séance du 23 septembre 2015, les Membres du Conseil Municipal ont approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmé qui prévoit des travaux de mise en conformité étalés sur plusieurs années.

Lors du vote du Budget Primitif 2016, la création d'une Autorisation de Programme / Crédit de Paiement a été proposée afin de retracer l'ensemble de ces travaux.

La phase 1 du programme « Accessibilité Extérieure des bâtiments communaux et Voiries » a été réceptionnée en date du 4 Septembre 2018. La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'année 2017 correspondant à ces travaux d'un montant de 39 179 Euros a été encaissée en décembre 2020.

En 2021, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux a été lancée et la restitution des travaux à réaliser a été discutée à plusieurs reprises en commission « handicap » en ce début d'année 2022. En conséquence, il convient de réviser le montant de l'AP/CP et d'étaler les crédits de paiement sur l'année 2023, comme suit :

N° & Intitulé de l'Autorisation de Programme	Montant Modifié de l'AP	Montant des Crédits de Paiement							
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AP n° 2016001 - Mise en Accessibilité des Bâtiments ERP	985 645 €	33 718 €	10 956 €	178 347 €	31 443 €	0 €	0 €	495 000 €	236 181 €

ROB2022 – La Section d'Investissement

L'AP/CP NPNRU Les Près du Paradis

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

En séance de Conseil Municipal du 14 avril 2021, les Membres de l'Assemblée ont approuvé la création d'une Autorisation de Programme / Crédit de Paiement pour la réalisation d'un nouveau groupe scolaire au sein du quartier des Près du Paradis dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain.

En 2021, différentes réunions ont été réalisées avec les différents partenaires (CAMVS, ADUS, Assistance à Maitrise d'Ouvrage) afin de définir le programme du projet de construction de la nouvelle école.

Ce début d'année 2022 est une étape importante pour le projet puisqu'il a lieu de valider définitivement le programme et le règlement du concours de maîtrise d'œuvre afin de permettre son lancement, et ensuite, réunir le jury de concours pour nommer le lauréat parmi les 3 retenus, invités à remettre leur « esquisse », et entrer dans la phase de conception.

En conséquence, il convient de réviser le montant de l'Autorisation de Programme et d'étaler les Crédits de Paiement, jusqu'en 2026, comme suit :

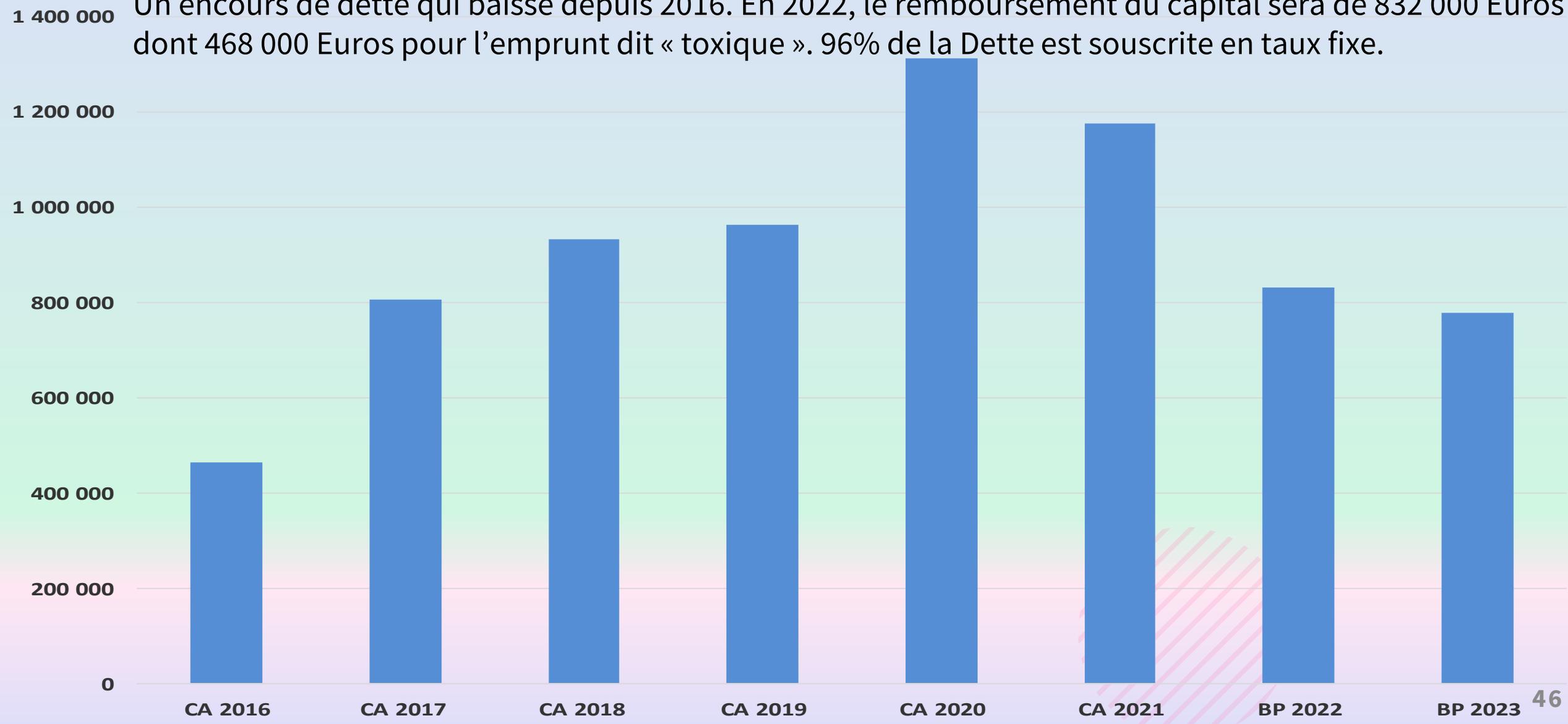
N° & Intitulé de l'Autorisation de Programme	Montant Modifié de l'AP	Montant des Crédits de Paiement					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
AP n° 20210001 – NPNRU Les Près du Paradis – Construction Ecole	6 300 000 €	16 408 €	1 483 592 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €

ROB2022 - La Section d'Investissement

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE

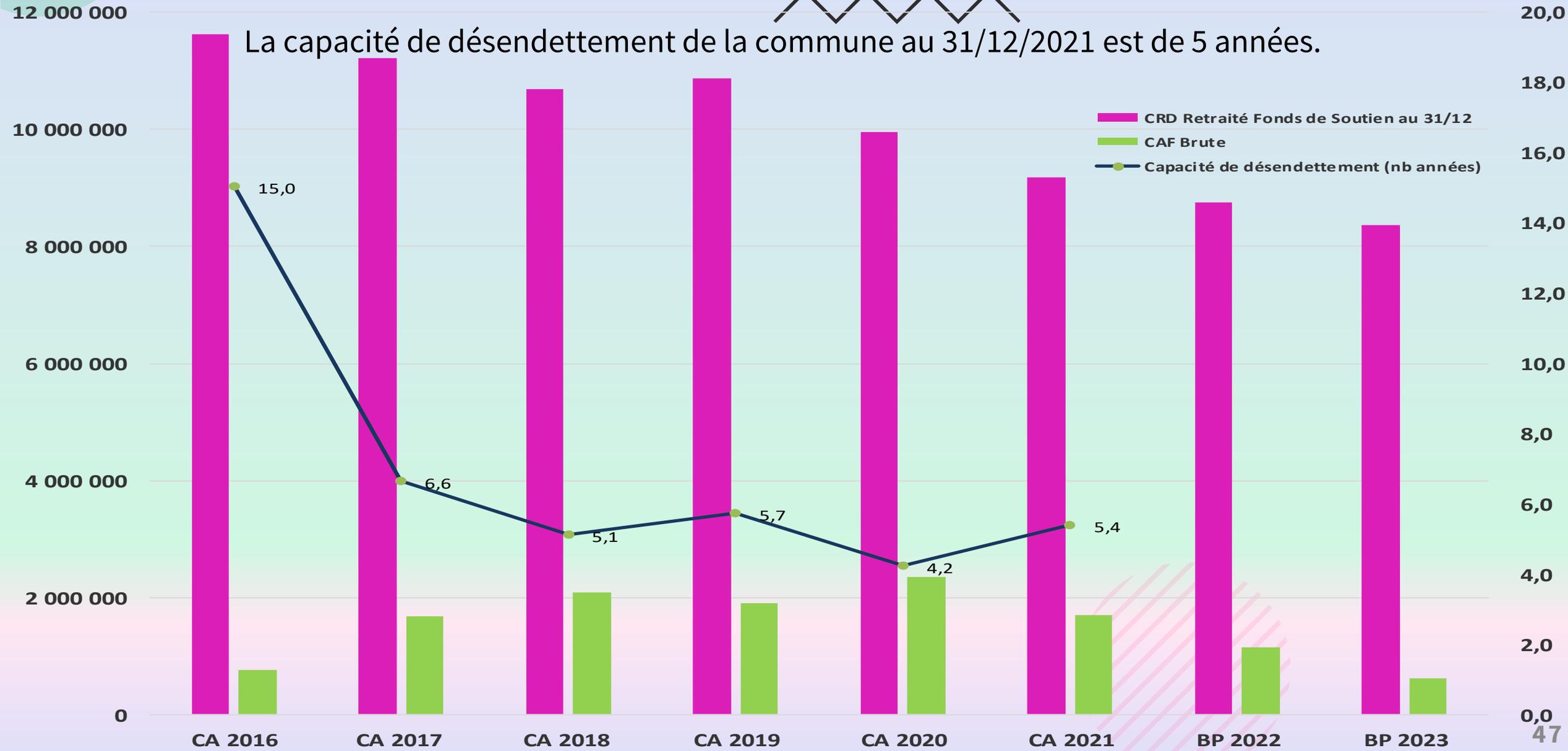


Un encours de dette qui baisse depuis 2016. En 2022, le remboursement du capital sera de 832 000 Euros dont 468 000 Euros pour l'emprunt dit « toxique ». 96% de la Dette est souscrite en taux fixe.



ROB2022 - La Section d'Investissement

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



ROB2022 - Les Nouvelles Obligations de de la LPFP 2018-2022

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



• Evolution des Dépenses de Fonctionnement

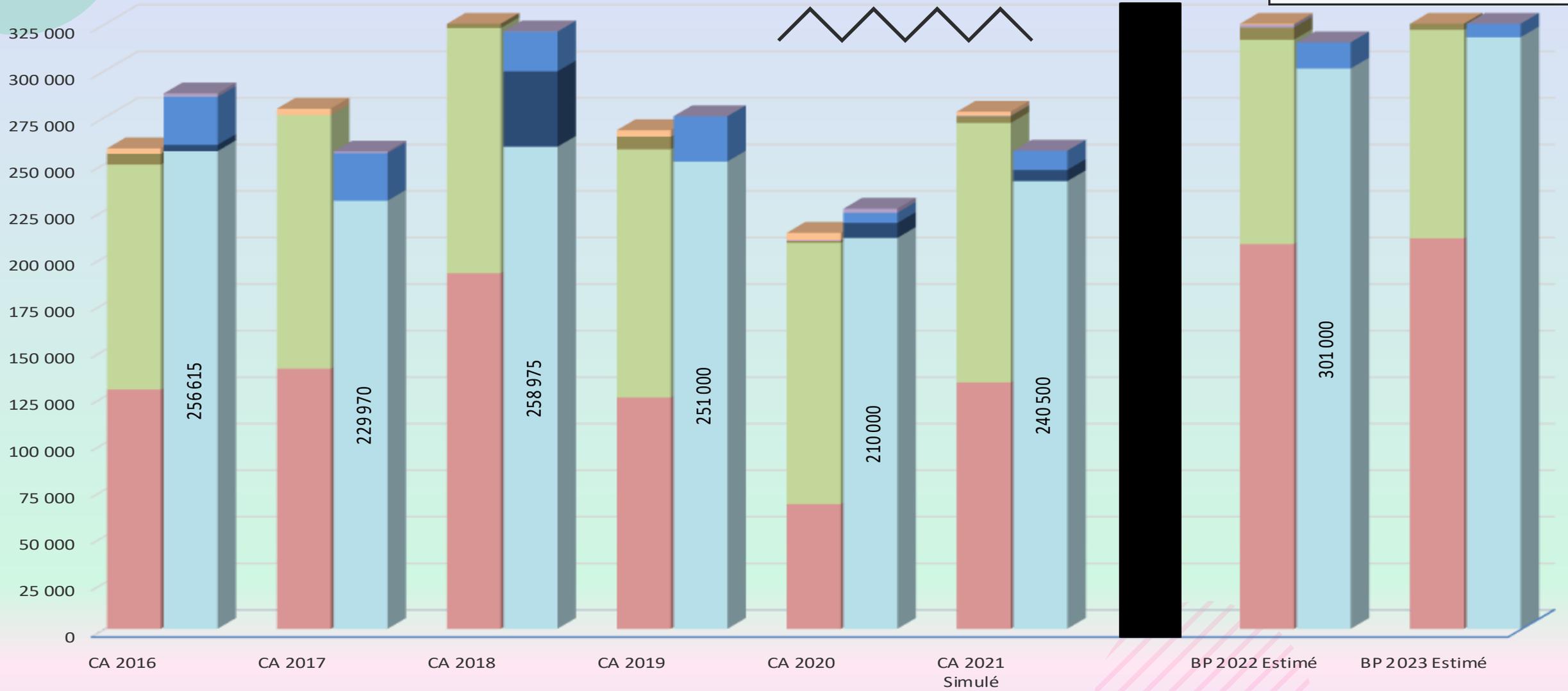
Dépenses réelles de Fonctionnement - CA 2021			Dépenses réelles de Fonctionnement - BP 2022			Evolution Totale	
Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Total (a)	Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Total (b)	en Euros (b-a)	en %
8 094 195 €	275 681 €	8 369 876 €	10 142 575 €	324 466 €	10 467 042 €	2 097 166 €	25,06%

• Evolution du Besoin de Financement Annuel

Emprunt Nouveau			Remboursement Capital			Besoin de Financement (a-b)
Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Total (a)	Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Total (b)	
0 €	0 €	0 €	832 000 €	0 €	832 000 €	-832 000 €

ROB2022 - Le Budget Annexe « JC Casadesus »

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le
 ID : 059-215903659-20220401-06042022-DE



- 011 - Charges à Caractère Général
- 012 - Charges de Personnel
- 65 - Autres charges de Gestion Courante
- 67 - Charges Exceptionnelles
- 68 - Amortissements
- 74 - Participation - Autres Financeurs
- 70 - Ventes de produits fabriqués, Prestations de Services
- 74 - Participation Ville
- 77 - Produits Exceptionnels
- 013 - Atténuations de charges